

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 2 (1866)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG.

MARS 1866.

2^e année.

N^o 5.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE.

L'Éducateur paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — L'abonnement pour toute la Suisse est de fr. 5. par an. Pour l'étranger le port en sus. — Lettres affranchies. — Prix du numéro, 30 cent. — Tout ouvrage dont il nous sera envoyé un exemplaire aura droit à un compte-rendu. — Les remboursements et les réclamations devront être adressés à M. le professeur Ducoffre, caissier-gérant de la Société. Les journaux d'échange, les livres, les articles et tout ce qui, en général, regarde la rédaction, s'adresse directement à M. Daguet.

SOMMAIRE : Manuel de Pédagogie ou d'Education. (Suite). — La méthode et les méthodes d'enseignement. (Suite). — La nouvelle loi sur l'Instruction publique dans le canton de Vaud. (Suite). — Correspondance de Genève. — Chronique scolaire.

MANUEL DE PÉDAGOGIE OU D'ÉDUCATION.

Chapitre IV. Education morale — Discipline.

(Suite.)

CULTURE DES SENTIMENTS MORAUX.

§ 39. La culture des sentiments moraux est intimement liée à celle des sentiments religieux. Tous les moyens propres à développer dans le cœur de l'homme l'AMOUR, le RESPECT et la CRAINTE DE DIEU sont aussi propres à éveiller la Conscience et à donner une direction morale aux pensées et aux actions humaines.

L'Education morale de la jeunesse est une œuvre de tous les instants et doit être présente sans cesse à l'esprit du maître. La base de cette Education est le RESPECT de l'enfance dont un poète

païen, assez peu chaste d'ailleurs dans ses satiriques peintures, Juvénal, a dit excellement :

« Ah ! que jamais un mot impur ou une action déshonnête ne blesse les yeux ou les oreilles au seuil des lieux où se presse la jeunesse. Le plus grand respect est dû à l'enfance (1). »

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE est un des moyens les plus efficaces de cultiver le sentiment moral, soit par les beaux traits de tous genres qu'elle propose à l'exemple et à l'admiration de la jeunesse, soit par le tableau des funestes résultats qu'entraîne pour l'individu et la société, le déchaînement des passions, même de celles que l'on est convenu d'appeler nobles, comme l'amour de la gloire et du commandement, quand elles ne sont pas contenues dans les limites de la raison et de la Conscience. Le patriotisme lui-même, cette passion élevée que de tristes sophistes ont en vain cherché à battre en brèche, le patriotisme peut avoir et a eu en effet ses fanatiques comme le sentiment religieux.

L'HISTOIRE SAINTE, *bien enseignée* (car il faut choisir), est particulièrement faite pour exercer une influence salutaire sur le cœur de l'enfance. Et dans cette histoire, la touchante figure de Jésus et le tableau de la Ste-famille sont les parties qui offrent le plus d'attrait pour l'enfant auquel elles sont, pour ainsi dire, comme une image de sa propre vie et de l'intérieur dans lequel il se meut, lorsqu'il a le bonheur de naître au sein d'une famille chrétienne. Malheureusement, l'étude des saintes pages, autrefois très répandue dans les familles et les écoles, y devient rare et laisse, pour l'instruction comme pour l'éducation, une lacune que rien ne peut combler. Mais si on veut que les traits d'histoire et en général les lectures et les récits qu'on fera à l'enfance portent leurs fruits, il faut les accompagner de questions propres à provoquer la réflexion de l'enfant et à lui faire toucher du doigt les vérités et les leçons qu'on désire inculquer dans son esprit et graver

(1) *Nil dictu fædum visuque hæc limina tangat*

Intra quæ puer est.....

Maxima debetur pueru reverentia....

Satire XIV^e.

dans son cœur. L'art d'interroger (Catéchétique en allemand) forme une partie importante de l'art d'Enseigner ou *Didactique* dont nous traitons dans le chapitre consacré à l'Enseignement.

UN COURS DE LANGUE où l'on a en vue de former le cœur tout en cultivant l'esprit, peut rendre également de grands services pour la culture des sentiments moraux. Les maîtres qui se servent du cours de langue du P. Girard, trouveront dans cet ouvrage un grand instrument de perfectionnement moral consistant en un appel continu à la raison et à la Conscience, en même temps qu'une sorte de Théologie naturelle qui porte sans cesse l'âme vers Dieu et les biens impérissables de l'humanité.

Les BONNES LECTURES sont un autre moyen puissant de développer dans le cœur de l'enfance les sentiments généreux et le sentiment du devoir plus nécessaire encore pour la direction de la vie au milieu des dangers qui environnent la vertu d'un jeune homme ou d'une jeune personne. Une bonne ou mauvaise lecture est aisée à reconnaître à l'impression qu'elle laisse dans l'âme. Si cette lecture éveille en nous l'amour du bien, du beau, les sentiments généreux, c'est-à-dire fondés sur l'amour des hommes et la bienveillance, la lecture est bonne. Si elle provoque, au contraire, en nous des mouvements de haine, et d'autres mauvaises passions, ou nous inspire le dégoût de notre position, elle est mauvaise.

Nous ne parlons pas des lectures lascives. Les enfants sont assez heureux pour n'y rien comprendre et ne trouver aucun plaisir à ce poison des corps et des âmes. Nous parlons ici des enfants qui le sont réellement et non de ces vicieux précoce, comme il s'en trouve, hélas ! parfois jusque sur les bancs des écoles les plus chrétiennes et dont l'imagination, salie par quelque funeste exemple ou des conversations imprudentes, est avide à saisir le côté scabreux des choses ou ingénieuse à prêter un sens licencieux à toutes les relations qui en sont susceptibles. Pour ces pauvres enfants la guérison est difficile, et il faut être bien vertueux soi-même pour l'entreprendre, et ne pas broncher dans cette œuvre périlleuse.

Il fut un temps, c'était le temps de Fénelon et de M^{me} de St-Lambert (auteur d'*Avis à sa fille* loués par M. Vinet pour leur excellente morale), où l'on pouvait comprendre dans une proscription générale les ouvrages connus sous le nom de Romans, Nouvelles, Contes. C'est que ce genre d'ouvrages était presque alors entièrement employé à peindre une passion qui s'insinue, trouble et séduit un jeune cœur alors même qu'elle ne le corrompt pas. Mais le cadre du roman s'est tellement élargi depuis un demi-siècle et embrasse tant de choses instructives, bonnes, pieuses même, qu'une proscription en bloc dans les conditions actuelles serait purement et simplement injuste ou plutôt impossible. Qui voudrait ôter à l'enfance les Contes du chanoine Schmid et à l'adolescence, les charmantes Nouvelles de Xavier de Maistre, l'admirable roman des Fiancés de Manzoni et tant d'autres beaux livres dont le poète a dit:

« Le père en permettra la lecture à sa fille. »

REMARQUES.

Le P. Girard avait mis bien d'autres branches que la langue maternelle au service de la langue. L'histoire naturelle, la géographie, le calcul même devaient y concourir, ce dernier par la nature même des problèmes moraux et économiques dont se composait la série graduée de calculs établie par l'illustre pédagogue. Mais des travaux du P. Girard sur ces parties de l'enseignement, il ne nous est resté que son *Explication du plan de Fribourg*, petit chef-d'œuvre, suffisant, il est vrai, à nous initier à la Méthode claire et profonde de ce grand maître.

§ 40. Mais l'expérience est là pour le démontrer, l'éducation morale ne peut se faire uniquement par l'influence et les moyens indirects. La lutte directe, et pour ainsi dire corps à corps contre les vices, devient parfois nécessaire.

Les vices des enfants se rapportent presque tous à la sensualité, à l'orgueil ou à l'insociabilité.

La sensualité, sous ses diverses formes (paresse, gourmandise, penchants voluptueux), est facile à combattre quand on peut s'y prendre de bonne heure. Mais la plupart du temps on ne s'en aperçoit dans l'éducation publique que quand elles ont déjà eu le

temps de croître et de se développer tout à leur aise sous le toit domestique ou en compagnie de mauvais camarades. Quand on a affaire à des enfants de cœur, les moyens de persuasion peuvent avoir une certaine efficace. Sur d'autres natures, plus accessibles à l'égoïsme qu'à la générosité, on en est réduit à faire agir les mobiles de la santé et de la préservation personnelle. Sur les caractères orgueilleux ou ambitieux, l'opinion du monde a plus de prise que toutes les considérations morales ou physiques. Pour corriger un élève de la paresse ou de certaines habitudes molles, l'ironie (mais jamais l'ironie amère, qui aigrit et révolte au lieu d'améliorer), a rendu parfois de bons services. La gourmandise peut être combattue de la même manière. Mais le maître aura soin de faire aussi connaître aux élèves les tristes conséquences que ce vice entraîne pour la santé et pour la moralité des personnes qui s'y livrent. Lorsque le vice d'un enfant demeure caché de ses compagnons, il faut bien se garder de le faire connaître et profiter, en secret aussi, de tous les moyens que fournit l'expérience pour déraciner de malheureux penchants. L'intervention du médecin devient quelquefois nécessaire. Mais cette intervention suppose une entente intime entre les parents et l'instituteur.

Le vice de l'orgueil, ayant sa racine dans une estime excessive de soi-même ou des siens et de sa famille, le raisonnement est l'arme puissante dont il faut se servir pour le combattre. L'étude de la religion et de l'histoire offre également des occasions fréquentes de ramener un enfant à une appréciation saine et vraie de sa valeur et de réfuter les préjugés d'une supériorité basée sur la richesse, la naissance et des avantages étrangers au mérite réel des individus.

Il ne faut pas confondre, comme on le fait souvent, parmi les personnes peu éclairées, la vanité et la coquetterie avec l'orgueil. La vanité vient d'un désir excessif de plaire, bien distinct de cette méprisante infuation de sa personne qui fait qu'on se préfère à tout le monde. Mais pour être moins laids que l'orgueil, les vices dont nous parlons n'en sont pas moins excessivement dangereux.

Qu'aux jeunes personnes qui auraient le goût de la toilette et du luxe, on déroule, aussi souvent qu'on en trouvera l'occasion, le tableau d'une famille réduite à la misère par des dépenses coûteuses, en opposition à celui d'une famille qui s'est élevée par l'ordre, l'épargne, l'économie.

Un autre vice assez commun chez les enfants, c'est le mensonge. Le maître montrera son horreur pour ce vice en honorant la franchise et en pardonnant les fautes sincèrement avouées. Des anecdotes et des traits d'histoire bien choisis feront voir le menteur puni par le peu de créance qu'on accorde à ses paroles et, en définitive, par le décri général.

(A suivre.)

ALEX. DAGUET.

LA MÉTHODE ET LES MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT.

III. DES MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT.

(Suite.)

Mais alors à quel critérium est-il donc possible de reconnaître les meilleures méthodes, les meilleurs hommes et les meilleurs livres d'éducation ?

En dehors de tout système, les bons esprits s'accordent tous à admettre que l'éducation, étant une œuvre de respect, doit respecter avant tout la nature humaine qui est une œuvre divine et non un sujet d'expérimentation comme une dépouille mortelle dans un amphithéâtre d'anatomie. Tous conçoivent l'esprit, non comme une *table rase*, comme un être purement passif et réceptif, mais comme le véritable principe, l'artisan de ses propres connaissances, et, dans cette conviction, ils demandent qu'on fasse sans cesse appel à son activité ; il faut, disent-ils, le stimuler, le diriger, le forcer à concevoir et à *produire* par lui-même. Cette opinion, d'accord avec la raison et l'observation psychologique de l'homme, s'appuie en outre sur l'autorité des grands écrivains du spiritualisme ancien et moderne, ainsi que sur l'expérience des hommes d'éducation. Qu'il nous soit permis de le prouver par des citations que nous avons recueillies ça et là sous leur forme plus ou moins aphoristique et sans nous astreindre à un ordre rigoureusement chronologique :

L'homme saura sans avoir appris, tirant sa science de son propre fonds. (Platon.)

Tous les hommes, s'ils sont bien interrogés, trouvent tout d'eux-mêmes. (Platon.)

Ce qu'on appelle *apprendre* n'est que se *ressouvenir*. (Id.)

Nul homme ne peut rien enseigner à un autre homme; ce qu'on appelle art d'*enseigner*, dans un maître, n'est que l'art d'interroger son disciple avec méthode pour lui faire découvrir la vérité dans son propre esprit, et ce qu'on appelle *apprendre*, dans un disciple, n'est proprement que développer, par son attention, ses propres idées, dont l'existence, dans tous les esprits, est par conséquent indubitable. (Socrate, St-Augustin cités dans le P. André, Oeuvres.)

Mais si tout ceci est vrai, il ne faut donc pas croire que la science s'apprenne de la manière dont certaines gens promettent de l'enseigner. Ils se vantent de pouvoir la faire entrer dans une âme où elle n'est point, à peu près comme on rendrait la vue à des yeux éteints. Mais le discours présent nous fait voir que chacun a dans son âme la faculté d'apprendre, avec un organe destiné à cela; que tout le secret consiste à tourner cet organe avec l'âme tout entière, etc. (Platon.)

On forge l'esprit de la jeunesse en le meublant et on le meuble en le forgeant. (Montaigne.)

Nous ne travaillons qu'à remplir la mémoire et laissons l'entendement et la conscience vides. On ne cesse de crier à nos oreilles comme qui verserait dans un entonnoir..... Savoir par cœur n'est pas savoir, c'est tenir ce qu'on a donné en sa mémoire. Ce qu'on sait droitement, on en dispose sans regarder au patron, sans tourner les yeux vers son livre.

(Montaigne.)

Nul ne possède réellement et à fond que les connaissances qu'il a pour ainsi dire créées lui-même. (Bâcon.)

Il ne faut pas se représenter l'âme, à la naissance, comme vide en elle-même, comme des tablettes où l'on n'a rien écrit (*tabula rasa*.)
(Leibnitz.)

L'éducation fait sortir les idées de l'esprit, elle ne peut les y mettre; elle développe et ne crée pas. C'est en nous-mêmes que nous trouvons les semences de ce que nous apprenons. (Leibnitz.)

L'enseignement sera fécond dans la mesure où la méthode d'enseignement suivra la nature. Tout ce qui est naturel marche de soi.

(Coménius.)

Je vous dis ce que je vois, et vous ne le voyez pas; c'est une preuve que l'homme n'instruit pas l'homme; c'est que je ne vois point votre maître ou votre docteur; c'est que je ne vois qu'un moniteur.... je parle à vos oreilles. (Malebranche.)

Apprendre, suppose qu'on puisse savoir; et savoir, suppose qu'on puisse avoir des idées universelles et des principes universels, qui, une fois pénétrés, nous fassent toujours tirer de semblables conséquences. (Bossuet.)

Les hommes peuvent nous parler pour nous instruire; mais nous ne pouvons les croire qu'autant que nous trouvons une certaine conformité entre ce qu'ils nous disent et ce que nous dit le *maître intérieur*. (Fénelon.)

Pourquoi les expériences des pères sont-elles toujours perdues pour les enfants, sinon parce qu'il est nécessaire que tous les hommes suivent la même marche de développement, et parce que toute vérité, toute sagesse, pour vivre en eux et pour les guider, doit naître directement de leur propre activité et de leur propre intuition. (Pestalozzi.)

L'éducation doit faire en sorte que l'élève, par sa propre activité, édifie la science à l'aide de ses éléments, c'est-à-dire qu'il la procrée, qu'il l'invente en quelque sorte. (Pestalozzi.)

La nature développe toutes les forces de l'humanité par l'exercice, et c'est de leur usage que vient leur accroissement. (Pestalozzi.)

La mémoire surtout usurpe, dans l'éducation des enfants, une place prodigieuse, au grand détriment de leurs intérêts intellectuels et moraux. Elle devrait être bornée exclusivement au rôle modeste de dépositaire, de conservatrice: lui confier une vérité de raisonnement ou de sentiment avant de l'avoir soumise au discernement des facultés qui doivent naturellement l'apprécier, c'est intervertir l'ordre des choses. Le signe n'a de valeur qu'autant qu'il représente une idée: le mettre dans la tête de l'enfant sans l'idée qui lui correspond, c'est faire une funeste abstraction de son intelligence. (F. M. Naville.)

Les hautes sciences ne se transmettent pas. Les apprendre, c'est les créer, les construire soi-même. L'esprit parcourt les mêmes voies, guidé par la méthode et les travaux antérieurs; mais tout ce qu'il comprend il le découvre; ce qu'il n'invente pas, il ne le saura jamais.... Pascal, refaisant la géométrie, n'est pas une exception; c'est la règle personnifiée dans le génie. (Schelling.)

Le maître doit engendrer la science entière, la faire naître sous les yeux de l'élève. (Schelling.)

Apprendre, dans le vrai sens, ce n'est pas enregistrer dans sa mémoire des faits ou des idées, c'est en saisir l'aspect en s'en approprier la forme par l'exercice. (Schelling.)

L'ancienne éducation considérait l'esprit et le cœur de l'enfant comme des vases inertes qu'il faut remplir, tandis qu'ils sont plutôt semblables à des sources à faire jaillir. (M^{me} Necker de Saussure.)

Il n'est pas question d'apprendre beaucoup de choses aux enfants, mais de *les rendre capables d'apprendre*. Leur donner des facultés fortes, voilà l'important ; c'est le grand but de l'éducation et des études de la jeunesse. (Mgr Dupanloup.)

Ce n'est pas tant ce qu'on fait que ce qu'on fait faire aux élèves qui leur est utile ; ce n'est pas ce qu'on leur dit, c'est ce qu'on leur fait dire et bien dire. (Mgr Dupanloup.)

Tout travail est une action, mais toute action n'est pas un travail. Il y a un *faire* que comporte la paresse, il y a une action qui ne travaille pas ; et le monde est plein de gens qui usent, dans une action paresseuse, une vie qui ne produit rien. (P. Félix S. J.)

La science est une victoire, l'intelligence est une conquérante, l'étude est son combat, et le travail, son arme nécessaire. C'est la loi inévitable du développement de l'esprit. (P. Félix. S. J.)

L'éducation doit mettre en jeu les facultés de l'enfant, de telle sorte qu'elles se développent par leur propre énergie. L'instituteur n'a pas à tailler, à polir une pierre brute, mais il a entre ses mains une créature vivante à former. (Gauthey.)

Toute méthode, au lieu d'agir seule et de donner les notions toutes faites, c'est-à-dire d'habituer les esprits à la servilité, lui laissera toujours quelque chose à chercher, quelques efforts à faire. Le maître prendra pour principe de n'enseigner directement à l'élève que ce qu'il ne peut connaître par lui-même, et de lui faire découvrir le reste, en lui donnant néanmoins les directions nécessaires pour que son activité ne s'épuise pas en vains efforts. (Rendu.)

On ne peut aider efficacement que celui qui s'aide soi-même. (de Guimps.)

N'a-t-on pas trop souvent considéré l'éducation intellectuelle et morale comme une œuvre dans laquelle on pouvait ajouter les idées aux idées, les sentiments aux sentiments, de même que sous la main de l'architecte s'ajoutent les moëllons aux moëllons pour la construction d'un édifice ? Et n'était-ce point traiter notre esprit et notre cœur comme si, chacun dans leur sphère, ils avaient eu une complète analogie avec les agglomérations de molécules qui constituent la matière organique ? (de Guimps.)

L'œuvre de l'éducation consiste à faire éclore et développer un germe qui produira des branches, des fleurs et des fruits, par le travail de son propre organisme et en s'assimilant les éléments divers qui lui seront fournis par le milieu dans lequel il vit. (de Guimps.)

De même que, dans l'ordre physique, chaque progrès de l'être orga-

nisé est un produit du travail intérieur de ses organes, un développement du dedans au dehors, et non point une simple juxtaposition extérieure comme dans le minéral; de même chaque progrès intellectuel et moral de l'homme doit être le produit du travail intérieur de ses propres facultés, de ses propres sentiments, et non point le simple dépôt, confié à la mémoire, des fruits d'un travail étranger. (de Guimps.)

L'éducation n'est qu'une suite de soins simples et naturels pour aider la nature. (Burnier.)

La méthode doit toujours avoir pour résultat de cultiver, de développer l'intelligence, et ne pas se contenter de lui inculquer des opinions, de lui faire accepter passivement les notions qu'elle y dépose.... La meilleure méthode est celle qui aura le plus la vertu *éducative*. Cette méthode est celle qui consiste à faire trouver aux élèves, comme par eux-mêmes, ce qu'on veut leur faire apprendre, en les mettant sur la voie par d'habiles directions. (Dictionnaire des sciences philosophiques, art. *Education*.)

L'éducation doit mettre au jour tous les germes de raison, de vertu, de grandeur, qui constituent la vraie nature de l'homme et les développer assez pour leur assurer la victoire sur toutes les dispositions contraires, pour que les orages et les nécessités de la vie ne puissent plus les étouffer, ni leur donner une fausse direction, pour qu'ils puissent, au contraire, grandir et se fortifier par un continual progrès. (Id.)

L'âme est une puissance active.... Toute puissance se développe par son exercice; les forces de l'âme grandissent à mesure qu'elles s'emploient, et, comme par une admirable économie, toute créature se satisfait en usant de ses forces, l'âme se plaît aussi au jeu de ses facultés, elle jouit de ce qu'elle peut, en sorte qu'elle trouve son repos dans le travail même. (Ozanam.)

Ce qui met le jeune homme en défiance, ce qui le fatigue promptement, ce sont les résultats que l'on semble vouloir lui imposer d'autorité. Dans la pratique de l'enseignement, nous avons pu éprouver maintes fois que les jeunes gens demandent qu'on les mette de moitié dans la recherche de la vérité. Ils suivent volontiers et avec une attention presque infatigable celui qui, leur faisant l'honneur de les tenir pour capables de penser, marche devant eux, mais avec eux, au lieu de s'élancer au but d'emblée, y arrive après lui qui pourra et par où il pourra. L'auditeur et le lecteur ne comprennent, n'acceptent et ne gardent que les principes qu'ils ont eux-mêmes découverts. On doit leur rendre le chemin plus facile, mais il ne faut pas les dispenser de le parcourir. Le désir du succès prochain, l'ambition de se rendre popu-

laire, fût-ce au détriment de la rigueur et de la solidité, sont mortels à la science ; ils lui enlèvent les sympathies des esprits sérieux sans lui acquérir celles des esprits frivoles. Sa force principale, ou plutôt son unique force, est dans le respect d'elle-même. Et la science cesse de se respecter elle-même dès qu'elle vise à autre chose qu'à accroître par un énergique labeur les titres de la vérité à l'assentiment des intelligences. (Lévêque.)

Mais il faut borner là nos citations. On en ferait des volumes. Nous n'avons pas craint la répétition de la même idée sous les formes d'expression les plus variées pour démontrer l'accord de tous les bons esprits sur l'idéal à poursuivre dans les méthodes, les livres et les hommes d'enseignement. C'est le travail, châtiment de la déchéance, qui doit hâter la régénération et faire surgir un siècle puissant par les œuvres de l'intelligence.

Il n'y a pas d'*ultimum organum* : la constitution scientifique de la méthode est une œuvre encore inachevée et dont la destinée est d'avancer toujours à mesure que les sciences font des progrès ; le cadre varie, les matières sont présentées avec plus de simplicité, de clarté, de liaison et de logique.

Les sciences, fondées sur les observations que les hommes se sont transmises d'âge en âge, ont dû avancer à mesure que ces observations devenaient plus nombreuses et plus exactes. La médecine, qui repose sur la connaissance du corps humain, a fait de grands progrès depuis que le corps humain est mieux connu, grâce aux expériences et aux découvertes des modernes. De même dans l'ordre moral et intellectuel, la psychologie moderne a enrichi de nouveaux faits bien étudiés et bien décrits la science de l'éducation.

(A suivre.)

A. BOURQUI.

LA NOUVELLE LOI SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DANS LE CANTON DE VAUD.

(Suite.)

Fréquentation des écoles et répression des absences. Les dispositions relatives à la fréquentation des écoles n'ont guère subi de changements ; plusieurs modifications étaient réclamées ; mais des amendements successifs nous ont ramenés à la loi de 1846, à peu de chose près.

Quelques-uns demandaient la sortie des enfants à 15 ans : cette idée avait d'abord trouvé quelque faveur, mais elle a été écartée ensuite.

Tous pensaient qu'il ne fallait pas seulement fixer d'une manière générale l'âge d'entrée et celui de sortie, 7 et 16 ans ; car dans l'application de la loi, il en résultait des difficultés, que l'ancien Conseil de l'Instruction publique, lui-même, ne pouvait pas toujours trancher d'après un seul poids et une seule mesure.

Beaucoup de parents faisaient quitter l'école à leurs enfants, dès le jour qu'ils atteignaient leur seizième année, et l'art. 62 de la loi, aussi bien que l'art. 97 du règlement, étaient trop peu précis pour s'y opposer ; bien que chacun comprît qu'ils n'autorisaient pas ce désordre de sorties continues.

Afin de poser une base précise, quelqu'un proposait de fixer pour l'âge d'entrée et celui de sortie, 7 ans et 16 ans *dans l'année courante* ; cette prescription aurait été conforme à celle concernant le service militaire, et il n'y aurait pas eu de latitude possible ; on aurait libéré au printemps tous ceux qui auraient atteint leurs 16 ans dans l'année. Cette idée n'a pas prévalu ; mais d'après l'art. 68 de la loi, « l'âge de sept et celui de seize ans doivent être révolus au 1^{er} novembre. »

Quelques personnes croient voir un progrès dans les dispositions de l'art. 73 de la loi, reproduite dans le règlement (art. 98), déterminant les dispenses que la Commission peut accorder aux enfants âgés de plus de douze ans : « Ils peuvent, dès les examens du printemps à la St-Martin, être dispensés de fréquenter plus de deux écoles par semaine, lorsque l'état de leur instruction et les circonstances légitiment de pareilles dispenses. » C'est absolument comme dans l'ancienne loi, art. 68 ; seulement ce que la Commission pouvait accorder facultativement, on l'a, en général, regardé comme un droit acquis sans réserve, et il était partout admis que les élèves au-dessus de douze ans n'étaient pas tenus de suivre plus de deux écoles par semaine en été ; il était bien rare que l'on crût même devoir en demander l'autorisation à la Commission.

Est-ce que, sous la loi actuelle, de pareils abus se renouveleront ? c'est à quoi l'avenir se chargera de répondre.

Un chapitre complètement transformé, c'est celui qui concerne la *répression des absences imputables aux parents*. D'après la loi de 1846, la Commission faisait citer devant elle, exhortait et censurait les parents ou les tuteurs des enfants qui négligeaient de fréquenter l'école. Ceux qui ne paraissaient pas étaient cités de nouveau. En cas de non comparution, à la seconde citation, de persistance ou de récidive, la Commission dénonçait les négligents au préfet, qui les citait à son audience pour les exhorter et les censurer. Il pouvait enfin prononcer une amende contre ceux qui auraient refusé de comparaître devant la Commission et devant

lui, ou ceux qui, malgré les exhortations, persistaient dans leur négligence. Les citations du préfet se faisaient par l'intermédiaire du syndic de la commune.

Le résultat le plus direct de cette complication d'exhortations et de censures, était de faire voir l'impuissance de la Commission, et la dépendance dans laquelle elle était placée à l'égard de l'Autorité supérieure. On savait fort bien que les enfants pouvaient, pendant la plus grande partie de l'année, ne fréquenter que très irrégulièrement l'école, sans encourir d'autre punition que des censures et des exhortations, que l'on ne redoutait pas beaucoup, puisque la Commission ne pouvait guère aller au-delà.

Il fallait une réforme complète, et la loi l'a opérée (art. 80 à 90). « Le régent remet chaque mois au moins la note des absences de son école au président de la Commission, en spécifiant les absences non justifiées, celles par maladie et les congés (art. 80). »

« La Commission cite devant elle, pour être entendus et au besoin censurés, les parents ou le tuteur de tout enfant qui a eu quatre absences pendant le mois.

» En cas de non comparution, ceux-ci sont dénoncés au préfet et condamnés à une amende de trois francs, s'il y a lieu (art. 81). »

« A la première récidive dans l'année scolaire, la Commission transmet la note des contrevenants au préfet, qui leur inflige une amende, qui sera, pour la première fois, de dix centimes par absence (art. 82). »

« A une seconde récidive dans l'année scolaire, l'amende est doublée (art. 83). »

« Pour chaque nouvelle récidive dans l'année, l'amende est de vingt francs (art. 84). »

Voilà des dispositions claires et précises: les Commissions ont leur marche tracée et facile à suivre; et les parents ne pourront compter sur leur indulgence qu'autant qu'elles seront trop faibles pour faire exécuter la loi.

Cette réforme est une de celles qu'on apprécie le plus généralement. Chacun comprend que, sans une bonne fréquentation, il n'y a pas de progrès possible, et qu'il faut que l'Autorité possède des moyens efficaces pour l'obtenir.

(A suivre.)

MAILLARD.

CORRESPONDANCE.

Genève, 1^{er} février.

Nous avons vu avec quelque étonnement paraître dans le premier numéro de votre estimable feuille quelques expressions un peu singulières à l'endroit de ceux qu'on y nomme les *Papes de la Pédagogie*, par quoi il faut entendre à ce qu'il paraît les Inspecteurs, Directeurs d'Ecoles, en un mot les hommes qui occupent une position élevée dans l'Instruction publique. Peut-être, direz-vous, qu'il ne faut pas prendre à la lettre ces expressions échappées à l'auteur d'une esquisse humoristique. Il se peut que vous ayez raison et que les Papes de la Pédagogie (puisque papes il y a) auraient tort de se fâcher. Cependant, comme on se fait, dans l'esquisse en question, une arme contre les chefs d'écoles d'une opinion professée par un grand nombre d'entre eux, au sujet des *Manuels d'enseignement*, nous tenons à ne pas laisser passer sans observation un jugement qui tendrait à la frapper de discrédit ou de ridicule. Nous sommes contre les Manuels non seulement avec beaucoup de chefs de l'enseignement en Suisse, mais avec la plupart des Pédagogues, aux yeux desquels le Manuel n'est souvent qu'un oreiller de paresse. On parle d'uniformité. Le poète a déjà répondu pour nous :

« L'ennui naquit un jour de l'uniformité. »

Au reste, sans nous arrêter davantage à discuter la valeur de l'opinion contraire ou favorable aux Manuels, nous nous bornerons à une seule observation finale et, selon nous, concluante : dès qu'une partie du Corps enseignant émet sur une question importante une opinion raisonnée, motivée, il nous semble que c'est une raison suffisante pour qu'elle ne soit combattue qu'avec mesure, gravité, convenance, vînt-elle des Papes en Pédagogie qui, en général, ne sont pas pris parmi les derniers des instituteurs et professeurs.

C.-J. D.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

BERNE. — Une grande lutte semble sur le point de s'engager dans le canton de Berne. M. Langhans, maître de religion à Münchenbuchsee, a publié son cours de religion, qui est entièrement dans le sens de l'école dite *critique-historique*. C'est la théologie de Strauss dans une nouvelle phase. M. Langhans nie l'inspiration et rejette l'autorité de la Bible. Des articles et des brochures ont paru contre l'enseignement religieux de Münchenbuchsee. Des réclamations seront faites auprès du gouvernement et le synode ecclésiastique sera nanti de cette affaire. Qu'en résultera-t-il ? L'E-

glise bernoise, reconnaissant la Sainte-Ecriture comme le fondement de la foi, s'élève contre un enseignement qui renverse ce fondement. D'un autre côté, M. Langhans a l'appui du gouvernement et sans doute de la majorité des instituteurs. Le clergé catholique, pour des motifs d'une nature religieuse, a aussi réclamé contre l'école normale du Jura. Il est pénible de voir se produire des divisions aussi fondamentales dans un Etat, et les cantons romands, heureusement plus unis, feront bien de profiter de l'avertissement que leur donne le canton de Berne, pour consolider dans leur sein des sentiments d'union et de fraternité.

— D'un compte-rendu publié dans la *Gazette suisse des Instituteurs*, il résulte que le Corps enseignant bernois se compose de 1,400 membres. Il a pour organe légal, le synode qui se réunit tous les ans et a droit de préconsultation sur les livres et moyens d'enseignement. Le synode se compose des délégués des 30 synodes locaux du canton, composés en général de 40 à 50 membres et qui envoient au parlement scolaire 1 député sur 10 membres. Ces délégués ne sont pas nécessairement membres du Corps et peuvent appartenir aux autres classes de la société.

ZURICH. — Les fonds d'écoles primaires communales de ce canton s'élèvent à la somme de 5,300,000 fr. La ville de Zurich seule en possède 2 millions et la ville de Winterthour 400,000.

LUCERNE. — Le manque d'instituteurs a constraint de fermer provisoirement plusieurs écoles dans ce canton.

GRISONS. — Le Petit Conseil oblige les RR. PP. Capucins de Calanca, de fermer leur école ou de subir l'examen.

ARGOVIE. — Une feuille de ce canton voudrait qu'on élevât le traitement des instituteurs le plus possible, mais s'oppose à l'établissement des pensions. L'inconvénient principal de ce système, à ses yeux, c'est qu'une fois introduit pour le Corps enseignant, il pourrait prendre fantaisie aux gouvernants de l'étendre à tous les fonctionnaires. La *Nouvelle Gazette de Berne* répond à la feuille argovienne qu'on ne peut établir de parité entre les régents et les fonctionnaires des autres ordres dont aucun ne pourrait se contenter d'un traitement de 500 fr. qui est cependant celui de maint pauvre père de famille appartenant au Corps enseignant primaire. La feuille bernoise allègue aussi la difficulté de changer de carrière, plus grande pour un instituteur que pour beaucoup d'autres employés.

THURGOVIE. — La Société économique du canton de Berne a décidé de reconnaître les grands services qu'a rendus et rend à l'agriculture M. Schatzmann, directeur de l'école d'agriculture de Kreutzlingen, en lui décernant une médaille d'or avec cette inscription: « Au citoyen qui a bien mérité de ses concitoyens, la Société d'agriculture et des arts utiles. »

TESSIN. — La liste des amis de l'Education populaire, publiée par l'*Educateur de la Suisse italienne*, mentionne 344 noms auxquels sont venus se joindre pour cette année 1866, 49 autres. C'est bien honorable pour le Tessin, et fort heureux pour l'Instruction publique. En examinant de plus près la liste de ces 393 membres, nous y avons trouvé 25 ecclésiastiques, tant curés de campagne que chanoines, et nous croyons que la présence de ces ecclésiastiques, éclairés et bienveillants, fera plus pour donner une

bonne direction à la Société que la manifestation d'inquiétudes ombrageuses et d'appréhensions inquisitoriales.

Dans une fête célébrée à Kriegstetten (canton de Soleure), le 9 juillet 1861, M. le curé et Inspecteur d'écoles Cartier, bien connu par ses talents et son amour de l'Education populaire, s'est écrié : « Ce n'est que par l'entente cordiale entre les PARENTS, L'ÉGLISE, L'ÉCOLE et la COMMUNE que l'œuvre de l'éducation populaire peut prospérer. Le mal qu'un de ces 4 grands facteurs fait à l'autre, il se le fait à lui-même. »

Que cette entente soit possible, on le voit dans les cantons de Soleure et de Lucerne, c'est-à-dire partout où l'on est RAISONNABLE. Mais elle est, malgré la meilleure volonté du monde, impossible dans les endroits où l'un de ces facteurs veut dominer et écraser les autres.

FRIBOURG. — Tous les journaux ont parlé de cette mauvaise mère (elle était ivre, dit-on) qui a battu son enfant dans la rue, avec une clef, au point de le mettre tout en sang. On a dû conduire cette *marâtre* à la police.

Il y a quelques années, un père, Bernois d'origine, tua d'un coup de marteau sur la tête un enfant de cinq ans qui lui demandait du pain. Ce brigand n'a été condamné, dans le temps, qu'à quelques années de maison de force.

BELGIQUE. — Le *Progrès*, excellent journal d'éducation qui paraît dans ce pays, a grand soin de donner un compte-rendu des discussions qui ont lieu au sein de la Chambre des Représentants, concernant l'instruction publique ; ces discussions sont parfois d'une haute portée et prouvent l'importance qu'on donne dans ce pays aux intérêts intellectuels et à l'éducation nationale. Dans la séance du 20 janvier dernier, M. Lippens a émis le vœu que l'instituteur fût tenu de présenter à l'inspecteur, chaque année et à temps pour l'année scolaire, un tableau d'ordre journalier indiquant la distribution du travail appropriée à l'école d'après son rang et ses besoins. M. Bouvier voudrait récompenser par des primes et des médailles d'honneur les instituteurs qui ouvrent des cours en faveur des adultes. « Je considère, dit M. Bouvier, les écoles d'adultes comme le complément de l'instruction primaire... Elles relèvent le maître aux yeux de ses concitoyens. » M. Bouvier recommande l'établissement des bibliothèques populaires. M. Alphonse Vandeneperboom, ministre de l'intérieur, est entièrement d'accord avec M. Bouvier. Le gouvernement alloue des subsides pour les écoles d'adultes et les livres dont il peut disposer aux bibliothèques populaires.

AVIS IMPORTANT.

Les instituteurs qui ne recevraient pas régulièrement leurs numéros sont priés d'en informer le caissier-gérant, M. Ducotterd, professeur, par lettres affranchies.

Le Rédacteur en chef, ALEX. DAGUET.

GH. MARCHAND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.